

REPUBLIQUE MALAGASY DU COMORE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/1980 du 24/11

Portant intégration et nom-
sieur DESHAYES Jean Pierre dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

-----000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

D.B. (1) (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30.9.67 modifiant le **tableau**
hiérarchique, des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/125 du
22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/150/MP du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/61/FP-DE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ces articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;

D.C.F. (1) (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/313 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/417 du 26.1.81 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 1347/RENDGECU-BO du 27 Mars 1982 du Directeur
de l'Orientatation et des Bourses transmettant la dossier de candidature
constitué par l'intéressé;

REMARQUES :

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, Monsieur DZEMBE Jean Pierre, né vers 1958 à Enyellé, titulaire du Diplôme Pédagogique option : Arabe (Enseignement) obtenu à l'Université AL-FATEH-Tripoli (LIBYE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 18 Novembre 1981 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 24/II/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA GB.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-UMBA2-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBE MATSIOMA.-

Itihi Gacéoumba LEMUNDZU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFF.DFP 3
DFP.BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
MEN 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGCM/BC 2./-